

## 345 MW POUR EDF ÉNERGIES NOUVELLES

Mi-décembre, EDF Énergies Nouvelles a mis en service un parc de 87 MW, composé de 29 éoliennes Vestas de 3 MW chacune. Située dans l'Aveyron, sur le plateau venté du Lévézou à Salles-Curan, à l'ouest de Millau, cette centrale fournira l'électricité correspondant à la consommation annuelle de plus de 100 000 habitants, soit

près de 40 % de la population du département. Dix jours plus tôt, EDF EN avait mis en service les 52 MW de son parc du Chemin d'Ablis, en Eure-et-Loir, parc qui entre dans le cadre de l'appel d'offres du ministère de l'Industrie de 2005. En 2008, EDF EN a installé 190 MW en France, portant sa capacité hexagonale totale à 345 MW.



## FEU VERT POUR IBERDROLA ET GAMESA

La Commission européenne autorise les renforcements de liens entre Iberdrola Renovables et Gamesa Energía. L'opération consiste, pour la filiale du fabricant espagnol Gamesa, à céder la plupart de ses projets de développement de parcs éoliens à la filiale renouvelable du fournisseur d'énergie Iberdrola. En juin 2008, les deux

groupes avaient signé un accord visant à créer des sociétés de développement de projets éoliens en Europe et en Espagne, dont Iberdrola détiendrait les trois-quarts contre un quart pour Gamesa. D'autre part, Gamesa devait céder à Iberdrola ses projets éoliens au Royaume-Uni, au Mexique et en République dominicaine.

## L'ERREUR DU JO

Le nouvel arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité éolienne a finalement été publié au *Journal officiel* (JO) le 30 décembre 2008 et non pas le 13 décembre comme initialement annoncé. En effet, dans la première version, le JO avait oublié de faire figurer en annexe les tarifs auxquels il est fait référence. Contactés en urgence, les services de l'administration et EDF ont conseillé aux professionnels de l'éolien d'attendre la publication complète de l'arrêté avant de mettre leurs parcs en service. Ce texte juridique reprend à l'identique les tarifs de l'arrêté du 10 juillet 2006 annulé en août dernier pour vice de forme. Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) a obtenu que les parcs mis en service sans contrat d'achat avant l'annulation de l'arrêté bénéficient eux aussi d'un contrat de quinze ans à tarif plein. Cette disposition a été acceptée par le Conseil supérieur de l'énergie lorsqu'il a examiné le projet d'arrêté le 2 septembre 2008.

## UN DON D'ÉNERGIE

Christophe Gruy,  
PDG du groupe  
Maïa remet un  
chèque à Bernard  
Zuber, trésorier de  
la Fondation  
Abbé Pierre.



Pour ses 100 ans, Maïa a organisé une cérémonie originale. Spécialisé dans l'énergie et les infrastructures, le groupe français a en effet remis à la Fondation Abbé Pierre un chèque correspondant à la valeur de 1 % de sa production annuelle d'énergie éolienne, soit un million de kilowattheures, l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 1 500 personnes. Maïa ne souhaitant pas communiquer le montant du chèque, un calcul rapide

permet d'estimer celui-ci entre 50 000 euros et 80 000 euros. Un chèque symbolique a été remis par Christophe Gruy, PDG du groupe Maïa à Bernard Zuber, trésorier de la Fondation Abbé Pierre. Maïa intervient dans la production d'énergie éolienne à travers ses filiales : Maïa Eolis (détenue à 49 % par GDF Suez) et Maïa Power. Le groupe se lance aussi dans des projets hydrauliques et photovoltaïques avec ses filiales Maïa Solar et Hydro Maïa.